Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Publié le 03/02/2022
ID : 064-200067106-20220201-CP_20220201_026-DE

Pays Basque Euskal Herria
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE ELKARGOA
COMUNAUTAT D'AGLOMERACION

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 1ER FEVRIER 2022

OJ N° 026 - Cohésion sociale.
Solidarités. Dispositif d'accueil des migrants en transit - Année 2022. Convention de gestion du centre Pausa par la Ville de Bayonne pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Date de la convocation : 26 janvier 2022
Nombre de conseillers en exercice : 73
Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque

PRESENTS :
ALDANA-DOUAT Eneko ; ALLEMAN Olivier ; ALZURI Emmanuel ; ARAMENDI Philippe ; AROSTEGUY Maider ; BACH Fabrice-Sébastien ; BARANTHOL Jean-Marc ; BERTHET André ; BISAUTA Martine ; BLEUZE Anthony ; BOUR Alexandra ; BURRE-CASSOU Marie-Pierre ; BUSSIRON Jean-Yves ; CARRERE Bruno ; CARRIQUE Renée ; CASCINO Maud ; CHASSERIAUD Patrick (jusqu'à l'OJ N°6) ; CHAZOUILLERES Edouard ; CURUTCHARRY Antton ; CURUTCHET Maitena ; DAGORRET François ; DARRICARRERE Raymond ; DEMARCQ-EGUIGUREN Solange ; DEQUEKER Valérie ; ECENARRO Kotte ; ELISSALDE Philippe (jusqu'à l'OJ N°13) ; ERREMUNDEGUY Joseba ; ETCHEGARAY Jean-René ; ETCHEVERRY Pello ; FONTAINE Arnaud ; FOURNIER Jean-Louis ; GASTAMBIDE Arño ; HARDOUIN Laurence ; HIRIGOYEN Roland ; HOUET Muriel ; HUGLA David ; IDIART Dominique ; IHIDOY Sébastien ; INCHAUSPÉ Laurent ; IPUTCHA Jean-Marie ; IRIART Alain ; IRIART Jean-Pierre ; IRIART BONNECAZE DEBAT Carole ; IRIGOYEN Jean-François ; KAYSER Mathieu (jusqu'à l'OJ N°17) ; KEHRIG COTTENÇON Chantal ; LAFLAQUIERE Jean-Pierre ; LASSERRE Marie ; LEIZAGOYEN Sylvie (jusqu'à l'OJ N°26) ; MARTIAL ETCHEGORRY Nathalie ; MASSONDO Charles ; MIALOCQ Marie-Josée ; MILLET-BARBÉ Christian ; NADAUD Anne-Marie ; NARBAIS-JAUREGUY Eric ; OÇAFRAIN Gilbert ; OLÇOMENDY Daniel ; OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°26) ; PARGADE Isabelle ; QUIHILLALT Pierre ; ROQUES Marie-Josée ; SAMANOS Laurence ; SANSBERRO Thierry ; SERVAIS Florence.

ABSENTS OU EXCUSES :
DURAND-PURVIS Anne-Cécile ; DURRUTY Sylvie ; ETXELEKU Peio ; GONZALEZ Francis ; LABORDE LAVIGNETTE Jean-Baptiste ; LACASSAGNE Alain ; LACOSTE Xavier ; LAUQUÉ Christine ; UGALDE Yves.

PROCURATIONS :
ELISSALDE Philippe à IDIART Dominique (à compter de l'OJ N°14) ; ETXELEKU Peio à SAMANOS Laurence ; GONZALEZ Francis à ROQUES Marie-Josée ; LACASSAGNE Alain à HARDOUIN Laurence ; LACOSTE Xavier à NADAUD Anne-Marie ; LAUQUÉ Christine à MILLET-BARBÉ Christian.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Eneko ALDANA-DOUAT

Modalités de vote : Vote à main levée

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Publié le 03/02/2022
ID : 064-200067106-20220201-CP_20220201_026-DE

OJ N° 026 - Cohésion sociale.
Solidarités. Dispositif d'accueil des migrants en transit - Année 2022. Convention de gestion du centre Pausa par la Ville de Bayonne pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Rapporteur : Monsieur Arnaud FONTAINE

Mes chers collègues,

Dans un contexte marqué depuis plusieurs années par le renforcement des flux migratoires en direction de l'Europe du Nord, l'Espagne constitue une porte d'entrée privilégiée pour des populations de migrants provenant notamment d'Afrique sub-saharienne.

Depuis plus de 3 ans, face à l'arrivée massive de ces migrants à partir de la frontière, la Communauté d'Agglomération Pays Basque, la Ville de Bayonne et des bénévoles, structurés pour ces derniers au travers d'associations, ont décidé d'agir. Ainsi le centre Pausa a-t-il été mis en place à Bayonne avec une double finalité :

- accueillir transitoirement les migrants (pour une durée de 3 jours maximum), et les accompagner dans leur volonté de poursuivre leur parcours migratoire en direction des grandes métropoles françaises et européennes ;
- répondre à une urgence humanitaire et satisfaire leurs besoins les plus élémentaires d'hygiène, de santé et de sécurité pour préserver leur dignité.

Placé sous la responsabilité financière et opérationnelle de la Communauté d'Agglomération, le dispositif a, dès le départ, nécessité une intervention opérationnelle complémentaire et régulière de la Ville de Bayonne, tant pour la réalisation de travaux d'adaptation et de mise en sécurité du site situé quai de Lesseps, que pour la gestion quotidienne de l'activité.

Cette gestion quotidienne impose – et la crise sanitaire l'a démontré - une forte réactivité, et la mobilisation de moyens, atteignables seulement par une gestion de proximité.

Dans cet objectif, la Ville de Bayonne et la Communauté d'Agglomération ont souhaité en 2021 faire évoluer les modalités de gestion du centre Pausa en les confiant à la Ville de Bayonne, sur les mêmes bases de fonctionnement et avec la poursuite de la prise en charge financière du fonctionnement par la Communauté d'Agglomération.

La convention de gestion ci-annexée détaille l'ensemble du dispositif pour 2022.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 31 juillet 2020 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment pour « Conclure les contrats, conventions, chartes de partenariats avec divers organismes (y compris collectivités et établissements publics) dans le cadre des politiques communautaires, les avenants aux contrats existants et décider de toutes les résiliations » ;

Dans le cadre du dispositif d'accueil des migrants, le Conseil permanent est invité à :

- approuver les termes de la convention ci-annexée, relative à la gestion, en 2022, du centre Pausa par la Ville de Bayonne, pour le compte de la Communauté d'Agglomération Pays Basque ;
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

ADOPTE A LA MAJORITE

Envoyé en préfecture le 03/02/2022
Reçu en préfecture le 03/02/2022
Publié le 03/02/2022
ID : 064-200067106-20220201-CP_20220201_026-DE

Pour : 65
Contre : 2 (AROSTEGUY Maider ; CASCINO Maud)
Abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Signé électroniquement par : Remi Bochard
Date de signature : 03/02/2022
Qualité : Directeur général des services

Communauté d'Agglomération Pays Basque
15 av. Foch, CS 88 507 64 185 Bayonne Cedex
t. 05 59 44 72 72 - communication@communaute-paysbasque.fr
communaute-paysbasque.fr